

Le Sénat a adopté à un large majorité (quelques abstentions, mais aucune vote contre) ce jeudi 24 janvier une proposition de loi de Jean-Pierre Sueur proposant de nouveaux modes de calcul pour représenter plus justement les communes au sein des intercommunalités.

Ce texte a pour effet de permettre une représentation plus équitable des communes petites et moyennes, qui sont aujourd'hui trop souvent sous-représentées, au sein des conseils des intercommunalités. Jean-Pierre Sueur l'avait préparé en lien avec Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés et expert en mathématiques.

La commission des lois du Sénat a ensuite complété la proposition de loi, en total accord avec son auteur, en précisant les conditions de mise en œuvre d'une représentation plus équilibrée des communes et en favorisant une meilleure information de l'ensemble des conseillers municipaux des communes concernées sur les travaux et les délibérations de l'intercommunalité.

Jean-Pierre Sueur a souhaité que l'Assemblée Nationale se saisisse le plus rapidement possible de cette proposition afin qu'elle puisse, sous une forme éventuellement amendée et encore améliorée, être mise en application.

>> Le [compte rendu écrit](#) et la [vidéo](#) de l'intervention de Jean-Pierre Sueur en séance publique

>> [Le texte intégral définitivement adopté par le Sénat](#)

>> [Le rapport de Maryse Carrère](#)

>> [Le texte initial de la proposition de loi](#)

>> [La République du Centre du 25 janvier](#)